

**Le Foyer Schaerbeekois**  
**Monsieur Ph. GILBERT**  
**Madame A. TIMMERMANS**  
Avenue Gilisquet, 147

**B – 1030 BRUXELLES**

V/Réf : Dir/Tech/PCS/1946/CLT  
N/Réf : AVL/KD/SBK-2.108/s.465  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

**Objet : SCHAERBEEK. Rue de l'Agriculture, 169-177 – Le Foyer Schaerbeekois.**  
**Adaptation du porche d'entrée.**

En réponse à votre lettre du 13 octobre 2009, en référence, et reçue le 14 octobre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 21 octobre 2009, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

La demande, qui concerne un immeuble construit par l'architecte Ch. Roulet en 1921 pour le compte du Foyer schaarbeekois, fait suite à la visite du service de prévention d'incendie qui s'est déroulée sur le site le 13 août dernier, après la réception des travaux de rénovation du complexe.

Le projet vise à adapter le porche d'entrée du bâtiment situé aux n°s 169-177, rue de l'Agriculture, pour faciliter l'accès des véhicules pompiers aux immeubles situés en intérieur d'îlot (n°s 171-175). Il prévoit le découpage des pierres de taille du soubassement dans le porche afin de gagner quelques centimètres en largeur.

Bien qu'elle comprenne les difficultés rencontrées par les pompiers sur le site, la CRMS regrette que le dossier ne précise pas les dimensions exactes du porche et de l'espace public environnant (largeur de la rue et des trottoirs). Elle estime, en tout état de cause, que l'intervention, qui serait irréversible, n'est pas acceptable car elle serait particulièrement dommageable pour le bâtiment.

La Commission suggère de supprimer les emplacements de parkings situés en face du porche, sur une longueur suffisante, de part et d'autre de la rue. L'installation de potelets amovibles empêchant le parking en face de l'entrée permettrait, en effet, de réduire l'encombrement du stationnement de la rue de l'Agriculture aux abords de l'entrée et faciliterait le braquage des véhicules qui pourraient se placer dans l'axe du porche.

***Par conséquent, la Commission, émet un avis défavorable sur le projet.***

***Elle invite la direction du Foyer schaarbeekois à poursuivre la réflexion avec les responsables du SIAMU pour trouver une solution raisonnable tout en répondant aux impératifs pompiers (ex : réduction du gabarit des véhicules).***

***D'autres sites bruxellois à caractère patrimonial ont déjà fait l'objet de tels consensus.***

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Kreutz); A.A.T.L. – D.U.